

Le porte-voix des professeurs et professeures de l'Université Laval

Le communicateur civique est un membre du Conseil syndical. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professorales à l'Université Laval et à l'extérieur. Il exprime également les préoccupations des professeurs et professeures en lien avec leurs activités professionnelles.

Le communicateur civique remplit ces objectifs et exerce sa fonction à titre de professeur, membre du SPUL. Les opinions exprimées dans cette page sont les siennes ou celles de leur auteur.

[Éditions précédentes >>>](#)

Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par [courriel](#). Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

Hiver 2013 – Numéro 26



SÉANCE DU 5 MARS 2013

Le Conseil universitaire crée un « certificat général » à la suite d'un intense échange de points de vue entre ses membres

Le Conseil universitaire a entériné la proposition de création d'un « certificat général » à 45 voix en faveur, 1 voix contre et 6 abstentions lors de sa dernière séance, le 5 mars 2013, proposition présentée par le Comité-conseil d'approbation accélérée des programmes de la Commission des études. Le directeur général du 1^{er} cycle, le professeur Serge Talbot, a défendu cette innovation devant ses collègues laquelle permet de le délivrer à des étudiants et à des étudiantes qui, ayant une moyenne supérieure à 2, auront quitté leur programme de premier cycle en ayant acquis au moins 30 crédits. C'est le libellé du diplôme qui a fait l'objet de nombreux échanges de points de vue entre les membres du CU.

En effet, le rapport du Comité-conseil a proposé l'appellation «Certificat général» en guise de libellé officiel suivi de la mention d'un des grands domaines d'études dans lequel aura été prise la formation à savoir: : sciences naturelles, sciences appliquées, génie, sciences de la santé, sciences humaines, sciences sociales, lettres, langues, arts. Le directeur Talbot a précisé que «d'autres domaines pourront éventuellement être identifiés selon les besoins.»

Le professeur Jean Amiot dont c'était la dernière séance en tant que délégué de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, son mandat étant cependant renouvelable, remarque que l'appellation «certificat» connote l'idée de «programme»; ce qui est contraire aux modalités du cheminement de la formation universitaire que le diplôme cherche à reconnaître. Le professeur Luc Bélanger de la Faculté de médecine enchaîne sur la même lancée critique et émet l'avis que la dénomination «Certificat général» risque de dévaloriser les diplômes qui portent le nom officiel de «certificat». Il affirme lui préférer l'appellation «Attestation d'études».

La professeure Andrée Mercier de la Faculté des lettres en profite pour rappeler le principe sous-jacent à la proposition de création de cette appellation de diplôme: la reconnaissance de la formation universitaire acquise par l'étudiant et l'étudiante. La professeure Sylvie Montreuil de la Faculté des sciences sociales constate que, contrairement à la proposition à l'étude, le diplôme de certificat est quelque peu dévalorisé dans certaines universités en raison du faible nombre de crédits exigés pour l'obtenir «*allant même, parfois, jusqu'à moins de 15 crédits*». Elle ajoute faire confiance aux membres du Comité-conseil qui ont fait la proposition à l'étude «*particulièrement en raison de leur grande expérience et de leur grande compétence en la matière.*»

Le professeur Alain Laberge (Lettres) révèle alors à l'assemblée avoir un doute sur la pertinence de l'appellation proposée à la suite des échanges de points de vue qu'il venait d'entendre. Il pense que «*ce diplôme pourrait être perçu comme un certificat dans un programme.*» Le professeur Bélanger (Médecine) s'introduit à nouveau dans la discussion et suggère la dénomination «*Attestation d'études universitaires*» en demandant au président de la Commission des études, le professeur Claude Savard, ce qu'il en pense. Ce dernier s'en tient à l'avis contenu dans le rapport du Comité-conseil qu'il préside à savoir que l'appellation d'«*Attestation*» n'a pas été retenue, «*notamment parce qu'elle est utilisée abondamment dans le réseau collégial et qu'elle réfère à une formation technique.*» En fin de débat, une idée surgit de la discussion: distinguer dans l'avenir le «certificat général» et le «certificat disciplinaire»; ce qui demanderait un amendement au Règlement des études. Le professeur Alain Laberge s'avoue «*ébranlé*». S'il faut en croire le résultat final du vote, il n'a pas été le seul!

EN BREF

- o Le rapport annuel 2011-2012 de l'Ombudsman a été déposé sans avoir soulevé de commentaires.
- o L'évaluation des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat en histoire et en études littéraires de la Faculté des lettres a été approuvée. Le doyen Michel de Waele a démontré que plusieurs recommandations du Comité institutionnel d'évaluation des programmes avaient non seulement été retenues, mais qu'elles étaient majoritairement en voie d'application dans ces programmes.
- o Le Centre de recherche en infectiologie, CRI, a vu son statut institutionnel de centre renouvelé pour les cinq prochaines années. Le rôle qu'il joue, particulièrement dans la formation des étudiants et des étudiantes de 2e cycle, a fait l'objet de remarques critiques. Le président de la Commission de la recherche, Pascal Daleau, a alors profité de ces remarques pour informer les membres du CU qu'une nouvelle politique d'évaluation des centres de recherche leur sera soumise bientôt.

Jacques Rivet, cc

« Vingt fois sur le métier... »

Patrick Turmel dit « descendre de sa tour d'ivoire » en traitant des institutions



Patrick Turmel
Faculté de philosophie

(JR) – Jeune universitaire et philosophe, il vient de publier, aux Presses de l'Université Laval en collaboration avec deux anciens camarades étudiants de maîtrise à l'Université de Montréal, un ouvrage de philosophie politique intitulé «Penser les institutions»*. «Tous les trois, raconte-t-il, nous nous sommes rencontrés le 11 septembre 2001 à l'occasion d'une embauche commune d'assistantat d'un cours. Ce qui me porte à dire que ce livre est le résultat d'une rencontre du 11 septembre 2001.» J'ai recueilli récemment son témoignage à la suite de cette publication.

C'est un ouvrage collectif codirigé avec mes collègues Dave Anttil (professeur au Collège Brébeuf) et David Robichaud (professeur à l'Université d'Ottawa) et que nous avons préparé alors que nous terminions, chacun de notre côté, nos études doctorales. La question des institutions en philosophie politique nous passionnait à l'époque et nous passionne toujours à l'évidence. C'est d'ailleurs le thème qui recoupait les trois recherches doctorales que nous menions chacun de notre côté.

J'ai fait mon doctorat en philosophie à l'Université de Toronto sur «la ville» en philosophie politique. Il fallait donc avant tout que je justifie dans ma thèse le choix de ce thème, car presque personne, en philosophie contemporaine, ne s'intéresse à la ville. La question de savoir s'il y a des questions de justice propres à la ville a été à peu près complètement ignorée par les philosophes politiques. Ma démarche s'inscrivait ainsi dans un mouvement assez fort en philosophie politique, celui de retourner aux institutions. D'où l'ouvrage que nous publions ce mois-ci.

C'est un ouvrage qui tente de montrer le dynamisme de la philosophie politique, qui délaisse un peu les questions très abstraites pour poser la question des institutions sociales, de la façon dont la philosophie doit les aborder, les penser, de ce qui fait qu'elles sont justes ou non, de comment les améliorer, etc.

Le collectif que nous publions demeure une présentation assez classique de travaux universitaires, mais il est aussi le signe d'un phénomène de travail en collaboration qui se développe, particulièrement chez les étudiants d'aujourd'hui et chez les universitaires plus jeunes dans la carrière. J'ai, moi-même récemment, par exemple, publié une monographie «à quatre mains». En philosophie, c'est plutôt rare. Le travail philosophique demeure très solitaire. Mais il semble y avoir une nouvelle tendance à la collaboration, d'avantage d'intérêt à travailler dans des groupes de recherche, à organiser des forums de discussion et à la rédaction collective.

Le livre est divisé en trois parties. Une première partie plus théorique qui réfléchit sur ce que sont les institutions. Comment la philosophie devrait aborder ces «drôles de créatures». Une seconde partie porte sur des institutions particulières (la ville, l'université, la famille, etc.). Enfin, la troisième de l'ouvrage porte sur les institutions internationales, et notamment sur la question de la justice par-delà l'État-nation.

En voulant me rappeler comment je suis devenu professeur d'université, je dois d'abord privilégier la parole sur laquelle j'ai entrepris des réflexions en philosophie. J'ai alors été frappé par une évidence: en philo, on peut s'intéresser à tout. Je me sens d'avantage généraliste que spécialiste et la philosophie sied bien au généraliste.

Accepté au doctorat à l'Université de Toronto, c'est le véritable début de ma carrière universitaire. C'est aussi là où j'ai découvert l'intérêt du travail multidisciplinaire. Je suis devenu chercheur associé au Centre d'études urbaines et communautaires. C'est parce que je faisais un doctorat sur la ville que je fus invité comme chercheur associé à ce centre. J'ai alors appris à profiter des connaissances de collègues d'autres disciplines pour consolider la rigueur de ma pensée. À un moment, descendu de ma tour d'ivoire, j'ai réalisé que des gens hors de la philosophie pouvaient s'intéresser à mes travaux. Ce fut un moment très important dans le développement et la consolidation de ma personnalité d'universitaire.

Dès que je suis arrivé à l'Université Laval, je me suis intégré dans différents groupes de recherche multidisciplinaires. Ainsi, comme philosophe, je suis membre de l'Institut d'éthique appliquée, mais aussi du Centre de recherche en aménagement et développement, ici à l'université; à l'échelle québécoise, je fais partie d'un très large réseau de chercheurs appelé «Villes, régions, monde». Je me suis empressé, comme professeur, de recréer mes conditions de travail interdisciplinaire.

*Anttil, Dave, Robichaud, David, Turmel, Patrick (dir.), *Penser les institutions. Une introduction aux défis contemporains de la philosophie politique*. Coll. «Kairos». Québec: Presses de l'Université Laval, 2013

“OYEZ! OYEZ! OYEZ!”

Faites parvenir vos réactions et commentaires au communicateur civique à son adresse de courriel :

communicateur.civique@spul.ulaval.ca